

Mardi 6 décembre, vous élirez vos représentants dans les commissions paritaires (CAP) consultées pour des opérations très importantes dans votre carrière : mutations, promotion, notation administrative...

Ce scrutin permet de déterminer aussi

la représentativité de chaque syndicat dans des instances examinant l'organisation du service public ou les textes régissant les fonctionnaires. Lieux de défense des collègues, d'interventions visant à garantir un traitement équitable de tous, les instances paritaires permettent aussi de porter nos analyses et nos revendications, de faire la démonstration par exemple des besoins en enseignants, des inégalités d'offre de formation pour les élèves, des faibles moyens accordés à la formation continue.

L'efficacité du SNES FSU vient de sa forte représentativité (plus de 51 % des suffrages au dernier scrutin de 2002).

Par leur nombre, le travail de vérification qu'il permet, les élus du SNES, partout, peuvent obliger l'administration au respect des règles, à la transparence. Ils peuvent appuyer leurs interventions sur des analyses élaborées, apporter des éléments de comparaison entre les politiques académiques et imposer à l'administration des évolutions, effectuer un suivi individualisé du cas de chaque collègue.

L'intervention de nos élus dans ces commissions s'inscrit dans le cadre de l'action d'ensemble du SNES.

Le SNES, avec la FSU, parce qu'il est porteur d'une conception ambitieuse de l'école et de ses métiers, est le principal obstacle aux remises en cause du service public et de nos garanties collectives. **C'est bien ce qui dérange le ministre, qui prend le SNES pour cible dans ses dernières interventions.**

La meilleure réponse à lui apporter, c'est bien, le 6 décembre, de voter massivement et de voter SNES-FSU !

Bernard Boisseau, Gisèle Jean, Claudie Martens, Frédérique Rolet
cosecrétaires généraux



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**

JE VOTE SNES

Collège Marcel-Pagnol de Saint-Ouen l'Aumône (95) : fonds sociaux zéro

Une centaine d'élèves menacés de ne plus manger à la cantine à cause de l'absence de fonds sociaux. Depuis le mois d'avril dernier le collège Marcel Pagnol a épuisé ses fonds sociaux. Pour aider les 103 élèves les plus en difficulté on a puisé dans les fonds de réserve environ 4000 euros, mais on ne peut plus continuer. Les services rectoraux ont averti qu'il n'y aurait plus d'argent pour les fonds sociaux. En conséquence il a fallu prévenir les familles : elles devront régler la totalité du prix des repas du trimestre sinon à partir du 21 novembre leurs enfants ne seront plus acceptés à la cantine. Déjà certains sont désinscrits. Les plus touchés sont les élèves de SEGPA ou de Français Langue Etrangère : en situation souvent précaire, beaucoup viennent de loin et ne peuvent rentrer chez eux à midi. Impossible de les accueillir pendant la demi-pension : pas de locaux adaptés, ni de personnel pour les encadrer et de toute façon ce serait contraire aux règlements d'hygiène et de sécurité. On craint donc que les élèves concernés ne se retrouvent à la rue, le ventre vide dans le froid et la pluie. Ce n'est pas tolérable !

Les personnels du collège Pagnol



Vous êtes jeune ? Vous êtes MI-SE ? Vous adorez le Guide MI-SE nouveau, disponible dans tous les bons S2 et S3.

Gratuité du Louvre

On sait que profitant de l'autonomie qu'il a obtenue, comme d'autres grands musées nationaux, le Louvre, qui se targue d'être le plus grand musée du monde, a décidé de mettre fin à la gratuité dont bénéficiaient jusqu'alors notamment les enseignants. Méprisant les besoins et les objectifs réels de la gratuité, le Louvre renvoie les enseignants, pour leur formation comme pour la préparation des activités et des visites des élèves, à l'usage d'internet dans le cadre des établissements scolaires. Le SNES et la FSU sont intervenus auprès des ministres de la culture et de l'éducation pour dénoncer cette orientation exclusivement mercantile. La large mobilisation contre cette décision a certes permis de faire reculer partiellement la direction du musée qui a rétabli la gratuité pour les artistes, elle doit se poursuivre pour qu'il en soit de même pour les enseignants et empêcher que d'autres grandes institutions culturelles ne suivent ce lamentable exemple.

Collège Fernand-Léger de Saint-Martin-d'Hères (38) : remplacements imposés, sorties scolaires annulées

Lettre des enseignants aux parents d'élèves : « Les professeurs du collège se voient dans l'obligation d'annuler la plupart des sorties et des voyages pédagogiques avec les élèves. Un décret nous oblige en effet à faire remplacer les professeurs absents moins de 15 jours (pour maladie, sortie, formation, voyage...) par les professeurs restants, du jour au lendemain : cette mesure est inacceptable. (...) Ce ne sera que de la garderie et du bricolage sans aucun intérêt pédagogique. Les enfants seront accueillis et surveillés mais le programme normal ne pourra pas être suivi pendant ces heures. Ce décret ne résout pas le problème des remplacements pour les absences de longues durées. On veut nous obliger à mal faire quelque chose d'inutile et cher payé alors que les voyages et sorties, qui ne sont pas obligatoires et ne sont pas rémunérés, sont utiles à la formation et à l'ouverture culturelle de vos enfants. »

CONTRE LE RENONCEMENT POUR UNE ÉCOLE JUSTE ET AMBITIEUSE

C'est parce que le SNES-FSU défend des valeurs d'égalité, de progrès et de justice sociale qu'il s'est opposé à la loi d'orientation « Fillon » et à ses décrets.

Notre syndicalisme est porteur d'un projet d'école et de société, qui favorise l'accès de tous à une culture commune équilibrée et à des qualifications de haut niveau, et forme les citoyens actifs de demain.

D'autres choix sont possibles

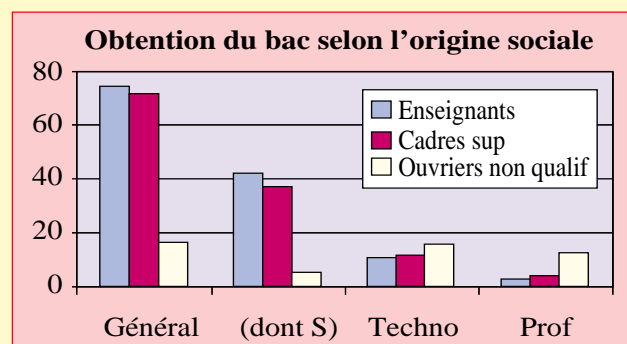
L'école ne doit plus être considérée comme un coût mais bien comme un investissement. Au moment où tous les pays d'Europe réduisent les sorties prématurées du système éducatif, la France ne peut choisir de diminuer chaque année des moyens alloués à l'école, de renforcer le tri social au travers des choix de la loi Fillon, d'abaisser l'âge de la scolarité obligatoire par le biais de l'apprentissage à 14 ans !

Pour démocratiser il nous faut :

- **Faciliter les apprentissages** dans des classes moins chargées et multiplier le travail en petits groupes, l'aide, le soutien et le suivi des élèves en équipes pluri-professionnelles (enseignants, surveillants, CPE, CO-Psy, infirmières...) pour prévenir les difficultés scolaires. La suppression des dédoublements y compris en lycée ne va pas dans ce sens (ex. : maths en STG).
- **Repenser les contenus enseignés**, leurs nécessaires évolutions pour construire du sens avec les élèves. Par le biais des groupes disciplinaires et des observatoires, de stages, de colloques, le SNES vise à produire une réflexion collective. Nous défendons une culture commune s'appuyant sur les disciplines, contre l'idée d'un socle commun étriqué de compétences. (www.snes.edu/observ).
- **Construire des repères** qui produisent de l'égalité, comme le baccalauréat et les diplômes. Le SNES s'est battu pour que le bac reste un examen national, structurant la scolarité des élèves et l'architecture du lycée. En quittant la commission mise en place par Fillon, et en créant une opposition forte, nous avons repoussé la réforme. En terme de qualification, nous avons contribué à la reconnaissance des BTS en tant que diplômes de niveau 3.
- **Diversifier les voies d'accès au baccalauréat** pour répondre à la diversité des élèves. Le SNES

Un Grenelle des établissements difficiles

La crise des banlieues a mis en relief l'importance de l'enjeu scolaire dans les quartiers défavorisés et a mis en évidence l'insuffisance des moyens consacrés à l'éducation prioritaire. Pour le SNES, il y a urgence à engager une véritable relance des Zep, mais pas à moyens constants comme en 1999. Si un nombre limité d'établissements, qui concentrent toutes les difficultés, ont besoin d'être encore plus soutenus que les autres, cela ne doit pas se faire par redéploiement. Le SNES défend l'idée d'un système de dotations progressives, harmonisé par des règles nationales, pour prendre en compte la situation réelle de chaque établissement. Facteurs essentiels de réussite, le temps consacré aux apprentissages dans la classe et la stabilité des équipes exigent une amélioration sensible des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels, lesquels doivent être plus nombreux, mieux préparés, soutenus et reconnus. Pour toutes ces raisons, le SNES demande au ministre d'organiser au plus vite un « Grenelle » des établissements difficiles.



Tous les élèves ont-ils leur place au collège ?

Le nombre de jeunes sortant sans qualification a nettement diminué avec l'allongement des scolarités mais il stagne depuis 1995 à 60000 par an. Le système produirait un « noyau » incompressible d'élèves en plus ou moins grande difficulté scolaire (entre 8 et 15% des élèves), et ce dès l'école primaire. Le « collège unique » initié en 1975 n'a jamais été accompagné d'une réflexion sur les mesures permettant à tous les élèves d'entrer dans la culture scolaire. Les réformes successives ont ignoré ce qui fait obstacle aux apprentissages chez les élèves ; elles visent des savoirs et compétences de plus en plus élevées sans donner les moyens de les atteindre réellement ; dans le même temps, les horaires d'enseignement ont été réduits, des dédoublements ont été progressivement supprimés ; le nombre de classes à effectifs pléthoriques augmente.

Certains s'appuient sur la persistance de ce « noyau dur » pour remettre en cause l'objectif d'un collège pour tous. Pourtant, les comparaisons internationales montrent que ce sont les systèmes qui organisent la scolarité commune la plus longue qui obtiennent les meilleurs résultats.

La question des difficultés scolaires a été au cœur des débats du colloque organisé par le SNES les 18 et 19 novembre. Bien des facteurs pèsent sur le rapport des élèves au savoir. Or les enseignants sont très mal préparés pour aider tous les élèves, dans des classes de plus en plus hétérogènes, à entrer dans les apprentissages et à acquérir de réelles connaissances.

Si l'école ne peut pas résoudre toutes les inégalités, elle peut et doit s'attaquer aux inégalités scolaires. (Voir appel du colloque consultable sur www.snes.edu)

souhaite des formations cohérentes et de qualité dans toutes les voies, y compris STI et STG. La diversité passe aussi par l'accès aux options (LVE, LVR dont la LV3, Langues anciennes, enseignements artistiques, SES, options technologiques...). Depuis plus de trois ans nous avons pesé en ce sens et gagné, par exemple, le maintien des SES en Seconde.

• **Lutter contre les inégalités, les discriminations** sous toutes les formes : l'orientation, la qualité des locaux d'enseignement, l'accès à toutes les voies sur tout le territoire dans le cadre d'un service public laïque et gratuit. Le SNES lutte notamment pour maintenir et développer les moyens des zones d'éducation prioritaires.

Et l'Europe ?

Le cadre national est celui dans lequel nous devons penser nos choix en matière de politique éducative. Pour autant nous ne devons pas occulter le

cadre européen. Ainsi, nous analysons les réformes en référence à la stratégie de Lisbonne avec les autres syndicats européens (cadre européen de référence en langues, socle commun...) au sein d'instances syndicales européennes (CSEE), et des forums sociaux européens.

Pourquoi l'apprentissage dès 14 ans n'est pas la solution

« L'apprentissage », comme outil de remédiation pour les élèves en grande difficulté, est un leurre pour les jeunes comme pour les entreprises. En les privant d'école, on les prive de toute possibilité d'acquérir des connaissances solides, de résoudre leurs difficultés scolaires et de poursuivre une formation qualifiante débouchant sur un diplôme reconnu. Qui peut croire que ces élèves, en situation d'échec scolaire et très jeunes, seront accueillis par des entreprises rechignant déjà à ouvrir leurs portes à leurs aînés ? Cette décision conduirait en fait à augmenter le nombre de sorties sans qualification et à renforcer l'exclusion sociale. Il y a pourtant urgence à apporter des solutions pour les élèves âgés en voie de décrochage scolaire, mais c'est à tous les niveaux du système éducatif, et non en dehors, que ces solutions doivent être trouvées. C'est dans ce sens que le SNES a pesé au moment du débat sur la nouvelle classe de Troisième, avec l'implantation possible en LP de classes de Troisième à module de 6 heures de découverte professionnelle.

NOTER SNES LE 6 DÉCEMBRE

BREF

FACE AUX ATTAQUES CONTRE LE 2ND DEGRÉ LE SNES, LA FORCE QUI COMPTE VRAIMENT

Certains avaient pu penser qu'avec Allègre (1997-2000), on avait connu le pire. Il n'était en fait que le signe annonciateur d'une entreprise bien plus vaste, menée depuis 3 ans : le second degré est désormais dans la ligne de mire d'une politique gouvernementale de plus en plus marquée par le libéralisme.

Au nom de la réduction de la dépense publique, des dizaines de milliers de postes ont été supprimés, bien au delà de la prise en compte de la baisse du nombre des élèves. Il faut y ajouter la réforme de la décentralisation (Raffarin-Ferry) et, plus fondamentalement encore, la loi Fillon qui renonce à l'ambition pour l'École et organise le tri social au collège, le Premier ministre annonçant même la fin de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Une conception aussi réductrice de nos enseignements ne peut déboucher, la réforme de l'Etat aidant, que sur une profonde remise en cause du sens même de nos métiers avec des qualifications revues à la baisse, un temps de travail allongé (remplacements notamment), et un rôle accru des hiérarchies locales dans l'évaluation et les déroulements de carrière.

Face à une telle offensive, le SNES a usé de tout son poids d'organisation majoritaire du second degré pour que s'organise la riposte de la profession. C'est ainsi que s'est progressivement construit dans l'unité (FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Éducation, Ferc-CGT, FAEN) le mouvement du printemps 2003. Le premier essai marqué sur la décentralisation (cf. CO-Psy) n'a

pu cependant être « transformé ». Le mouvement de l'éducation butait alors sur les « retraites » et sur la division syndicale au niveau interprofessionnel, la CFDT rompant l'unité pour accepter les propositions du gouvernement, la CGT faisant le choix de ne pas miser sur la mobilisation des seuls fonctionnaires, tout en échouant à mobiliser le privé. Les divergences apparues ensuite sur la loi Fillon, notamment avec le SGEN et l'UNSA, n'ont pas empêché le SNES de prendre ses propres responsabilités, y compris en appelant à la grève (7 décembre 2004 et 24 novembre 2005), même dans des conditions difficiles quand il pensait qu'il fallait montrer de façon claire l'opposition de la profession, comme c'est le cas aujourd'hui, notamment sur la question des remplacements.

Le SNES occupe une place très singulière dans le paysage syndical français dont on sait qu'il est caractérisé par son émiettement, ses querelles, et au bout du compte par son manque de représentativité et sa faiblesse. Cet émiettement est, par exemple, certainement ce qui handicape aujourd'hui le syn-



dicalisme dans la fonction publique (la FSU, première fédération ne représente que 18 % des personnels). Le SNES, avec ses 75 000 adhérents, sa représentativité de 51 % dans le second degré, son implantation dans la quasi-totalité des établissements, se trouve dans une situation radicalement différente qui en fait un puissant outil de mobilisation au service de la profession. C'est bien ce qui explique la rage de tous les ministres, de quelques médias et, parfois, de certains de nos concurrents, qui ont le sentiment de toujours trouver le SNES en travers de leur chemin. Tout est bon pour tenter de l'affaiblir : accusations de cogestion (!), de corporatisme, de conservatisme, d'activisme, etc. Manifestement le SNES gêne. Et s'il gêne, c'est parce qu'il est la force qui incarne, dans la durée, les personnels du second degré. C'est bien cette force là qu'il s'agit de conforter le 6 décembre. Ce qui ne s'oppose en rien à notre volonté de travailler avec les autres organisations syndicales pour être encore plus efficaces.

Consignes d'actions sur le remplacement (voir le site www.snes.edu)

- Signons la pétition : déjà plus de 80 000 signatures.
- Comme 90 % des établissements, continuons à refuser le protocole.
- Préparons dès maintenant le refus collectif des remplacements lorsqu'ils seraient imposés à partir du 1^{er} janvier (le SNES a déposé un préavis de grève pour couvrir toutes les initiatives qui pourraient être décidées dans les établissements).
- Donnons une dimension nationale à toutes les initiatives locales en utilisant le site du SNES pour mettre en ligne toutes les informations sur la situation dans les établissements.

POUR LA JEUNESSE IL FAUT DES PERSONNELS NOMBREUX ET QUALIFIÉS

Depuis des années, le SNES lie étroitement les améliorations du système éducatif et les évolutions de nos métiers.

L'investivité des enseignants, leur engagement ont permis depuis plus de 20 ans l'accueil de nouveaux publics et l'augmentation du nombre de bacheliers ; l'insuffisance des moyens mis au service de la démocratisation a pesé sur l'activité des personnels, accru leur charge de travail et leur fatigue.

Enseignant : un métier de conception

À l'occasion des différents groupes de travail ministériels en 2004, du rapport Obin en 2002, nous avons pu faire avancer notre conception du métier d'enseignant comme métier de conception, la richesse de l'équipe éducative, spécificité française, la nécessité de mieux faire correspondre la formation aux besoins. La volonté marquée du gouvernement de réduire l'investissement de l'État et d'appliquer les critères de Maastricht, conduit actuellement à des réformes contraires à ces besoins ; pour diminuer le nombre de fonctionnaires, leurs salaires et leurs pensions, l'équation est simple : comme les enseignants représentent un tiers des effectifs de la fonction publique d'État, des économies substantielles impliquent de ne pas remplacer les départs en retraite, de modifier les statuts et les missions, d'instaurer des modes de pression à travers les carrières et les affectations, d'individualiser pour pallier l'insuffisance des promotions possibles ; elles réclament aussi un remodelage du système éducatif, la suppression de formations et l'éviction d'élèves.

Réformes ou régressions ?

Les réformes actuelles tendent à déqualifier les

enseignants, dénaturer les métiers, alourdir le temps de travail.

Au travers des mentions complémentaires, le MEN tente de réintroduire la bivalence, de privilégier la gestion plutôt que la qualification. À travers le remplacement de courte durée, il nie la complexité de l'acte d'enseignement, la charge de travail des professeurs, l'insuffisance du nombre de titulaires remplaçants.

Le SNES fait des propositions au contraire pour renforcer la qualification professionnelle, développer les prérecrutements, entrer progressivement dans le métier, donner du temps pour le travail en équipe.

Recrutement : vers la pénurie

Pour 14 000 postes offerts aux concours externes 2005, à peine plus de 12 000 enseignants et CPE stagiaires ont été affectés en formation en IUFM. Les besoins annuels en recrutements nouveaux étant estimés à environ 17 330 à compter de la rentrée 2006 et jusqu'en 2013, au moins 5 000 personnes manqueront à l'appel sur le terrain à la rentrée 2006. Le déficit était du même ordre à la rentrée 2005 (suite aux concours 2004). Le projet de budget 2006 prévoit de limiter les recrutements nouveaux à 11 200. Cela signifie que le nombre de postes aux concours externes se situera aux alentours de 12 000 au plus, soit une baisse de 2 000 par rapport à la session 2005, et le maintien d'un déficit de 6 000 enseignants environ à la rentrée 2007. Déficit après déficit, la situation est à chaque rentrée un peu plus tendue.

Anticiper les besoins

Le SNES avait, par ses actions, imposé à J. Lang un plan de programmation des recrutements et des postes. Ce plan a été interrompu par le gouvernement suivant ; le ministère actuel connaît la réalité des besoins, estimée par la DEP, mais persiste

dans sa volonté de redéployer les moyens ; les effectifs s'alourdissent, les TZR, dont les conditions de travail se dégradent, en font les frais, ainsi que les non-titulaires, mis massivement au chômage à cette rentrée.

Le SNES a placé au cœur de ses initiatives la nécessité de programmer et augmenter les recrutements, ouvrir de réelles possibilités de titularisation pour tous.

Encadrement éducatif

En trois ans nos établissements se sont vidés de près de 30 000 MI-SE et aides-éducateurs non remplacés par la création des assistants d'éducation. Devant les dégâts causés par cette politique inconsciente, le ministère a annoncé un recours massif à une précarité renforcée avec les nouveaux emplois vie scolaire (EVS) et, tout récemment, devant l'embrasement des banlieues, la création – non financée ! – d'assistants pédagogiques aux missions toujours aussi mal définies pour les collèges. Ces EVS viennent pour l'essentiel compenser partiellement la disparition des CES et CEC, et ont une qualification très insuffisante. Les vies scolaires de nos établissements ont besoin d'un recrutement massif d'étudiants-surveillants, sous un statut rénové de MI-SE. Elles ont tout autant besoin de CPE en nombre suffisant, aux rôles et aux missions garantis solidement ancrés dans les équipes pédagogiques.

Non-titulaires

Le SNES appelle à un « campement éphémère » le 7 décembre, à 14 heures, place de la Sorbonne à Paris, pour l'arrêt du recrutement de non-titulaires, l'abolition de la vacance, un plan de titularisation pour tous (concours interne et entrée en deuxième année d'IUFM) avec garantie du réemploi.

Journée de « solidarité » : colle déplacée, mais confirmée !

Le gouvernement a dû reculer sur le lundi de Pentecôte, jour férié travaillé, pour financer la solidarité aux personnes âgées ou dépendantes, mais il persiste et signe : les profs devront travailler une journée (ou deux demi-journées), hors temps scolaire, à une date déterminée par le chef d'établissement en accord avec les équipes pédagogiques (pas par le CA). Décidemment, le gouvernement ne manque pas d'idées pour augmenter le temps de travail des enseignants ! Après le remplacement de Robien, il prétend imposer de nouvelles réunions hors temps scolaire ! Dès le départ, nous avons fait connaître notre opposition au principe de cette journée de « solidarité » qui pèse sur les salariés sans répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées. Refusons la nouvelle forme de pénalisation que constitueraient ces deux demi-journées. Si les sujets avancés (concertation sur le projet d'établissement ou définition d'un programme d'action en faveur de l'orientation et de l'insertion des jeunes) méritent débats, exigeons que ces derniers se fassent dans le cadre de journées banalisées.

Le Guide du jeune prof nouveau est arrivé : goûtez-le à satiété dans tous les bons S3 et S2. Il a du corps et du bouquet.



Les élu(e)s du SNES : au service de chacun, dans l'intérêt de tous

Les 1583 commissaires paritaires académiques et nationaux du SNES représentent une force considérable au service de la profession. Lors des mouvements d'affectation et de mutation 2005, ils ont assuré à tous les niveaux, national comme académiques, le suivi individuel des 25 344 collègues leur ayant adressé une fiche syndicale : correction des erreurs de l'administration, propositions d'amélioration des projets, information rapide et fiable à l'issue de commissions... Il ne s'agit pas seulement d'une addition de situations individuelles, mais aussi d'utiliser ce rapport de force pour améliorer la situation de tous. Par exemple, appuyés sur la mobilisation des personnels, les élus ont pu lors du mandat qui se termine (2002-2005) faire reculer l'administration à de nombreuses reprises : le ministère a définitivement abandonné en 2004 ses « lettres à 1000 points », passe-droit que le ministre attribuait à quelques-uns. Dernièrement, la remise matérielle, en séance du 16 mars 2005, de près de 23 000 signatures de la pétition sur le mouvement a beaucoup pesé dans ce qui a été obtenu dès l'intra 2005 mais aussi pour l'inter 2006 (conservation des bonifications TZR, ZEP, amélioration des bonifications liées au reclassement des non-titulaires, rétablissement du droit à l'APU pour les stagiaires...). Le 6 décembre, renouveler votre confiance aux élus du SNES, c'est se donner les moyens de l'action syndicale concrète et efficace pour tous, individuellement et collectivement.

Les expulsions d'élèves sans papiers se poursuivent

Dans sa circulaire du 31 octobre, M. Sarkozy demande aux préfets de « ne pas mettre à exécution avant la fin de l'année scolaire, l'éloignement des familles dont un enfant est scolarisé ». Pourtant à Paris, en province (Melun, dans le Lot, dans l'Allier...), des jeunes sont toujours touchés par des arrêtés de reconduite à la frontière. Au Havre, deux enfants scolarisés et leur famille ont été expulsés début novembre. Au moins pensaient-ils avoir un sursis jusqu'en juillet, il n'en est rien. À Villeneuve (Lot-et-Garonne), deux familles sont menacées d'expulsion. Cinq jeunes sont concernés, scolarisés en maternelle, primaire, collège, lycée. Parmi eux, une jeune fille de quinze ans et une autre en Terminale S. Comme toujours, la solidarité s'organise et les réseaux de soutien des enseignants, des parents d'élèves, des élèves auxquels participent activement le SNES et la FSU (réseau éducation sans frontières : www.educationsansfrontieres@free.fr) sont plus que jamais mobilisés.

CARRIÈRES, AVANCEMENT, FORMATION... POUR DES MÉTIERS PLUS ATTRACTIFS

Le ministre voudrait des personnels soumis à des prescriptions édictées par les chefs d'établissement sous contrôle des recteurs, des carrières qui dépendraient de la « performance » et de la « bonne volonté » mise à s'adapter aux contraintes budgétaires et au renoncement à l'ambition.

Ce sont d'autres choix que porte le SNES : plus de qualification, une meilleure formation initiale et continue, une amélioration de nos conditions d'exercice et de nos carrières, de l'air et du temps de respiration professionnelle grâce aux congés de mobilité et de formation professionnelle, aux aménagements des services.

Le SNES se prononce également pour : des débuts de carrière plus attractifs, en finir avec des bas salaires à 1,27 le SMIC, une indemnité de première affectation et de premier équipement qui doit être rétablie et généralisée. L'avancement doit être accéléré avec un rythme unique sur la base de l'actuel grand choix jusqu'au 6^e échelon.

En 2003, nos actions ont contraint le ministre à reconnaître la nécessité de se préoccuper des débuts de carrières. Il avait même dégagé un premier financement dans le budget pour une indemnité à l'entrée dans le métier dont on eut raison les gels de crédits décidés par Bercy. La DPE avait aussi examiné notre demande sur l'avancement et fait de premières propositions ;

- un raccourcissement de la carrière par suppression du rythme à l'ancienneté afin d'aller vers une carrière parcourue en 20 ans ;
- un accès élargi à la hors-classe avec retour à un barème national prenant principalement en compte l'ancienneté de carrière et incluant de façon équilibrée le concours, les titres et diplômes, l'augmentation des possibilités de promotion et la réparation des injustices (CO-Psy ; décrets 89 et 93). Le droit à un déroulement complet de carrière incluant les échelons de la hors-classe doit être garanti à tous ;
- une reconnaissance des fonctions et missions spécifiques, des situations de pénibilités par des dispositifs qui ne portent pas atteinte aux garanties collectives (des charges de service, accélération de carrière dans le cadre de contingents budgétaires supplémentaires pour les collègues exerçant dans les établissements difficiles).

Nous voulons que nos métiers soient respectés et plus attractifs. Nous voulons des « actes » au service d'une politique ambitieuse et à la hauteur du défi que représente le renouvellement en cours des générations.

Calculs des VS : dérives inacceptables!

Premières chaires remises en cause, majoration arbitraire d'une heure, etc. : nous sommes intervenus auprès du ministère.

Toute l'info sur le site du SNES : www.snes.edu
<<http://www.snes.edu>> (lien sur la page d'accueil)

Deuxième carrière

L'article 77 de la loi Fillon sur les retraites prévoyait pour les enseignants ayant 15 ans d'ancienneté des possibilités de mobilité ; ce dispositif était vendu comme une « contre partie » de l'allongement de la durée du travail. Deux ans ont été nécessaires pour élaborer les textes d'application et récemment le MEN annonçait le report d'un an de la mesure faute de postes. Le SNES a protesté et rappelé les aspirations des collègues à la mobilité.

Pouvoir d'achat : une lutte permanente

La règle, pour le ministre de la fonction publique, c'est que la valeur du point d'indice de nos traitements diminue. Dans la foulée de ses prédécesseurs, il entend réserver le maintien ou la progression du pouvoir d'achat aux agents « motivés ». Aussi, aucune progression du point d'indice pour 2006 n'a encore été annoncée, alors que la prévision d'inflation est de 1,8 %. Les propos gouvernementaux le déclinent sur tous les tons, pour gagner plus, il faudrait travailler plus. Heures supplémentaires et suppressions de postes seraient un horizon indépassable.

Et bien non !

2005 a été une année particulière. En décembre 2004, le gouvernement n'annonçait que 1 % de revalorisation de nos traitements (0,5 % en février et 0,5 % en novembre). C'était compter sans notre mobilisation. La journée de grève du 7 décembre, dans le second degré, à l'appel du SNES, a rapidement trouvé une suite unitaire, les 20 janvier dans l'ensemble de la fonction publique, et enfin en convergence avec les salariés du privé les 5 février et 10 mars. Une rallonge nous a été concédée portant l'augmentation au niveau de l'inflation prévue (0,5 % en février, 0,5 % en juillet et 0,8 % en novembre). Aucun accord cependant, ce relèvement restant bien en deçà des retards accumulés.

Pour le SNES, c'est clair

Défense du pouvoir d'achat, reconnaissance de nos qualifications, qualité du service public, lutte pour l'emploi, solidarité avec tous les salariés et les retraités sont inséparables. C'est à partir de cette conviction que nous recherchons la possibilité de nouvelles mobilisations.



Publicité

lesite.tv DONNEZ DE L'IMAGE A VOS COURS...

lesite.tv

SUR INTERNET,
1300 DOCUMENTAIRES, REPORTAGES,
MAGAZINES, FILMS D'ANIMATIONS,
- LIES AUX PROGRAMMES SCOLAIRES
- ET ACCOMPAGNÉS DE
DOCUMENTATIONS PÉDAGOGIQUES.

POUR STRUCTURER UN COURS,
ILLUSTRER UN EXPOSÉ OU EFFECTUER
UNE RECHERCHE DOCUMENTAIRE.

RENDEZ-VOUS
SUR www.lesite.tv
ET, DU 24 AU 27 NOVEMBRE 2005,
AU SALON DE L'ÉDUCATION
HALL 2 - NIVEAU 7-2 - STAND CE 750

POUR EN SAVOIR PLUS
N° Inigo 0 825 852 853

DU AUPRÈS DE VOTRE CENTRE
REGIONAL DE DOCUMENTATION
PÉDAGOGIQUE (CRDP)

QUI VOTE LE 6 DÉCEMBRE ?

- Les certifiés, bi-admissibles, adjoints et chargés d'enseignement
- Les agrégés
- Les maîtres d'internat - surveillants d'externat (MI-SE)
- Les conseillers principaux d'éducation (CPE)
- Les conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO
- Les professeurs de chaires supérieures
- Les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC)

OÙ ? QUAND ?

COMMENT VOTER ?

Le 6 décembre, le scrutin est ouvert de 9 heures à 17 heures sans interruption dans chaque lycée, collège, CIO⁽¹⁾. Chaque établissement est section de vote chargée de recueillir les votes individuels et de les transmettre au rectorat où un bureau de vote sera chargé de leur dépouillement.

Attention : les collègues TZR sont électeurs et votent dans leur établissement de rattachement administratif !

Chaque section de vote comprend en permanence le chef d'établissement, un secrétaire et un(e) représentant(e) de nos listes qui peut être déchargé(e) de son service pour toute la durée des opérations électorales.

Le scrutin se déroule publiquement soit dans la salle des profs soit dans une salle de classe inutilisée ; le bureau du chef d'établissement est exclu.

Combien de votes ?

Chaque électeur(trice) émet deux votes, un pour la CAP Nationale et un pour la CAP Académique.

N'ont qu'un vote à émettre les professeurs de chaires supérieures (vote CAPN), les Pegc (vote CAP «académique»), les MI-SE (vote CPC académique).

Comment voter ?

À chaque scrutin, des milliers de votes sont annulés pour une erreur. Alors quelques instants d'attention éviteront le même sort à votre vote. Respectez la couleur des différents matériels de vote : il est de couleur blanche pour le vote CAP nationale ; de couleur bleu clair pour le vote CAP académique.

Acte 1

Vous prenez la liste SNES (FSU) [liste des candidats] et la glissez, sans rature, dans la plus petite des deux enveloppes mises à votre disposition.

Acte 2

Vous glissez la petite enveloppe dans la seconde que vous cachez, vous apposez votre signature et inscrivez vos nom, prénom, catégorie et établissement d'affectation.

Acte 3 : Pour chaque vote vous signez la liste d'émargement et déposez votre vote dans l'urne

Peut-on dépouiller les votes dans l'établissement ?

Non ! Le dépouillement ou la simple ouverture d'enveloppes dans l'établissement entraîne l'annulation des votes. Après 17 heures, dans chaque établissement les votes sont recensés, des procès-verbaux établis. L'ensemble est transmis au bureau de vote central du rectorat chargé du dépouillement le 9 décembre.

DIFFICULTÉ, PROBLÈME, QUESTION ?

Des outils

Le *Courrier de SI* n° 5 et les circulaires académiques.

Doit être à disposition le *BO* spécial n° 7 - 28 juillet 2005 (cf. pages 35 à 38) qui contient la note de service organisant les élections.

En cas de problème ?

Consultez la section académique (S3) ou départementale (S2) du SNES ou le siège national : tél. : 01 40 63 29 00. Permanence assurée au siège national toute la journée du 6 décembre.

Une aide syndicale permanente

sur le site du SNES, <http://www.snes.edu>
Une question ? adressez votre message à cap2005@snes.edu

(1) Si vous êtes absent(e) de votre établissement le 6 décembre, vous pouvez voter avant par correspondance. Contactez le(a) représentant(e) du SNES.